

## MALADIE DE PARKINSON : PLACE DU MÉDECIN GÉNÉRALISTE



### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, le médecin devra être capable de :

- Poser le diagnostic de maladie de Parkinson au début sur les signes cliniques évocateurs :
  - Les troubles moteurs
  - Les troubles non moteurs
- Comprendre la stratégie thérapeutique mise en place en fonction du contexte (âge, symptomatologie...)
- Identifier les effets secondaires des traitements pour mettre en œuvre un traitement ou changer de médicaments
- Coordonner la prise en charge avec le neurologue
- Conseiller le patient et l'accompagner aux différents stades de sa maladie
- Proposer et mettre en lien le patient avec des associations ou organismes susceptibles de l'aider

### INTERVENANT

#### Dr Jean Joseph FERRON

Médecin Généraliste

Formé à la pratique et aux pédagogies adaptées à la formation en médecine générale

Membre du Conseil Scientifique ARMP



**FORMAT** | Programme intégré 100% e-learning



**DUREE** | 7 Heures

4 Heures Evaluation Pratiques Professionnelles  
3 Heures Formation Continue



**PRIX** | 636,5 € Prise en charge ANDPC

315 € Indemnité participant si parcours complet

### RESUMÉ / CONTEXTE DE LA FORMATION

Deuxième maladie neurodégénérative après la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson touche 200 000 personnes en France.

Son diagnostic est clinique et les examens complémentaires n'ont aucune place en dehors de quelques situations spécifiques où ils seront demandés pour établir un diagnostic différentiel.

Un œil clinique exercé permet le plus souvent d'évoquer le diagnostic sur des signes, parfois frustrés au début de la maladie.

Le médecin généraliste est donc en 1<sup>ère</sup> ligne car c'est lui que le patient interrogera sur un symptôme moteur ou non qui l'inquiète et son rôle est fondamental pour évoquer ou poser ce diagnostic et initier le traitement avec l'aide de son correspondant neurologue.

L'annonce du diagnostic, l'explication du traitement et de la prise en charge globale, la recherche des effets secondaires des traitements, les conseils et l'accompagnement du patient tout au long de l'évolution de la maladie sont des étapes essentielles et s'intègrent dans le cadre d'une éducation thérapeutique.

Autre facteur essentiel : la bonne coordination avec le spécialiste neurologue, car si, au début de la maladie, le maniement des traitements pose relativement peu de problèmes, au cours de l'évolution et de l'aggravation, celui-ci devient complexe et peut être assimilé à une véritable « cuisine » qui doit être ajustée et sous la responsabilité du spécialiste.

Cette formation en e-learning a l'objectif de définir cette place et ce rôle, en particulier à la phase initiale du diagnostic et de connaître les stratégies thérapeutiques afin de faciliter au quotidien le parcours de santé du patient en coordonnant les soins avec son correspondant neurologue.

## PUBLIC CONCERNÉ

### Formation à destination des Médecins Généralistes

- Libéraux
- Salariés en Centre de Santé
- Salariés des établissements de santé et/ou établissements médico-sociaux
- Médecins remplaçants ou sans prise en charge (nous consulter)

## PRÉREQUIS

Disposer d'une bonne connexion internet

## SITUATION DE HANDICAP



Personnes en situation de handicap et besoins spécifiques : nous consulter

## MODALITÉS PRATIQUES



### Plateforme informatique dédiée accessible 24/24h

- Ce programme est aussi bien accessible depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre téléphone, dès validation de votre inscription.
- A tout moment, vous pouvez décider d'arrêter et reprendre votre programme à l'endroit de votre progression.



### Inscriptions

#### Médecins Libéraux :

Directement sur le site de l'ANDPC, à partir de votre compte mondpc.fr :

- Rentez votre identifiant (mail) et votre mot de passe (à redemander si vous ne vous en souvenez plus) :
- Sur votre Espace Personnel, allez sur la gauche, Rubrique « **Recherche Actions** »
- Rentrer le n° du programme **26972325014**, cliquer sur « **Rechercher** », puis sur « **Détail Action de DPC** » en haut à droite de la page
- Descendre en bas de la page et cliquer sur le bouton rouge « **S'inscrire** », puis sur « **Valider** »

#### Médecins Salariés :

Veuillez nous consulter pour établir une Convention après accord de votre employeur.

#### Médecins sans prise en charge :

Forfait préférentiel. Nous contacter.



### Contact & Accompagnement :

Tel : 01 45 23 96 16

Mail : [dpc@armp-asso.fr](mailto:dpc@armp-asso.fr)

[CGV](#) et du [Règlement Intérieur](#) de l'ARMP

Site : [www.armp-asso.fr](http://www.armp-asso.fr)

## SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Contenu complet de la formation sous forme de fiches synthétiques
- Bibliographie complète
- Documents téléchargeables et Vidéos pour aller plus loin dans la formation
- Récapitulatif complet du parcours et des réponses

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des Pratiques Professionnelles avant et après la formation
- Questionnaires de connaissances avant l'étude de chaque section médicale
- Accès aux réponses après l'étude de chaque section médicale avec affichage ou non des réponses du participant
- Récapitulatif des résultats avec degré de certitude

ARMP - 42 rue Monge - 75005 PARIS

Tel : 01 45 23 96 16 - [www.armp-asso.fr](http://www.armp-asso.fr)

Organisme de formation enregistré auprès du service régional de contrôle IDF  
sous le n° 11 75 4999675

SIRET N° 44480179900016 // RNA W751149090

ASSOCIATION Loi 1901

## MÉTHODE ET DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

### UNITE 1

ÉVALUATION ⌚ 1h00

#### Evaluation des pratiques professionnelles (EPP) - Audit clinique 1

Ce programme débute par une évaluation de votre pratique professionnelle à partir de 5 à 10 dossiers patients vus en consultation et présentant des signes de Parkinson.

Vous êtes invité à effectuer "un état des lieux" de votre pratique professionnelle par rapport

aux critères proposés et définir vos points d'amélioration.

Les grilles sont directement enregistrées en ligne sur le site de l'ARMP, avant de pouvoir accéder à la formation. Vous pouvez comparer vos résultats avec celles des participants de la session.

### UNITE 2

FORMATION CONTINUE ⌚ 3h00

#### Acquisition / Perfectionnement des connaissances

La formation cognitive se compose de plusieurs sections médicales concernant les différents aspects de la prise en charge palliative et de l'accompagnement des patients en fin de vie.

Chaque section débute par des questions cliniques où vous êtes invité à répondre. Ensuite, vous accédez à la partie cognitive dénommée : « LES ESSENTIELS », partie explicative des questionnaires à connaître et retenir.

Après l'étude de cette partie, vous accédez aux réponses exactes du questionnaire de la section avec la possibilité d'afficher ou non vos

réponses. Vous pouvez, alors décider, de revenir sur « les essentiels » que vous venez d'étudier ou poursuivre votre progression sur les sections suivantes.

A la fin de l'étude de toutes les sections, il vous sera proposé :

- de télécharger tous les essentiels, ainsi qu'un récapitulatif de vos résultats,
- de refaire la partie cognitive (sans l'EPP du départ),
- ou de poursuivre la 3ème étape.

### UNITE 3

ÉVALUATION ⌚ 3h00

#### Suivi du changement des pratiques professionnelles (EPP) - Audit clinique 2

Cette phase se divise en 2 temps :

⌚ 2h00 hors connexion : 1er Temps

Suite à la formation, il vous est demandé de mettre en œuvre le ou les critère(s) d'amélioration défini(s) en phase 1 pour améliorer votre pratique.

Ce temps est valorisé 2h00 hors connexion et il correspond à l'attestation qui vous sera demandée de signer et à nous renvoyer dès la fin de votre programme (nécessaire pour votre indemnisation).

## 1h00 connectée : 2ème Temps

1 à 3 mois après la fin de votre formation continue, vous aurez à nouveau accès à la suite du programme sur le site (conformément aux directives pédagogiques imposées par l'ANDPC)

Puis à partir de nouveaux dossiers patients vus en consultation après votre formation, vous devrez remplir les grilles d'audit clinique

(identiques à la phase 1) vous permettant ainsi de mesurer votre pratique professionnelle tout en observant les écarts et les changements.

Attention, pour être indemnisé votre programme doit être impérativement terminé à la date de fin de la session.

N'hésitez pas à nous contacter, si vous ne pouvez pas tenir ce délai.

## FIN DU PROGRAMME

### Téléchargement complet de votre parcours DPC :

Dès la fin du programme, vous aurez accès à un dossier complet de votre parcours DPC comprenant les documents suivants :

- Le récapitulatif du parcours
- Le récapitulatif de vos réponses
- Les Essentiels à retenir, sous forme de fiches synthétiques
- Les sources bibliographiques

## FORUM

### Nouveau ! Un forum est à votre disposition sur chaque programme DPC

Ainsi, vous disposez d'un accès privilégié vous permettant :

- d'être en contact direct et accompagné par le concepteur de la formation dans vos questionnements,
- d'analyser et échanger avec les autres professionnels de santé sur les raisons des écarts constatés au cours de votre EPP,

- de bénéficier des questions/réponses des autres participants durant votre formation,
- de rester en lien, si vous les souhaitez, sur les échanges concernant ce thème jusqu'à la fin du programme.

A tout moment, vous pouvez désactiver les notifications par mail en cliquant sur la petite cloche à droite.

## ACCOMPAGNEMENT

### L'équipe pédagogique est à votre écoute :

Au-delà du forum, l'équipe pédagogique reste à votre disposition tout au long de votre parcours pour vous accompagner, soit par :

- Mail : [dpc@armp-asso.fr](mailto:dpc@armp-asso.fr)
- Tel : 01 45 23 96 16



## Questionnaire de satisfaction de fin de formation

## MODALITES DE VALIDATION

La formation est validée et indemnisée uniquement, lorsque le participant a terminé le programme suivant les dates de la session ouverte sur le site de l'ANDPC (c'est à dire session du 30.09.2024 au 10.03.2025)

Dès la fin du programme, l'ARMP lui adressera par mail :

- Une attestation de DPC, comportant les unités suivies.
- Une attestation sur honneur à signer indiquant que le participant a suivi le programme dans sa totalité. Ce document est et à retourner impérativement à l'ARMP, uniquement par mail.

Le participant recevra directement sur son compte son indemnité, versée par l'ANDPC, suivant les unités et le solde de son enveloppe annuelle.